



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Route nationale 2

Question écrite n° 9677

Texte de la question

M. Rodrigue Kokouendo attire l'attention de M. le ministre d'État, ministre de la transition écologique et solidaire, sur la situation de la route nationale 2. La RN2 relie Paris à la frontière franco-belge et passe notamment par Mitry-Mory, Compans et Dammartin-en-Goële en Seine-et-Marne. Elle est très empruntée par les personnes travaillant à l'aéroport de Roissy. La situation actuelle de la RN2 est aujourd'hui très préoccupante. L'état de la chaussée s'est fortement dégradé au cours des dernières années. Par ailleurs, elle est saturée et voit s'accumuler au quotidien des kilomètres de bouchons. Cette route a pourtant fait l'objet de plusieurs projets de modernisation qui n'ont pas vu le jour. Le collectif « Nationale 2 infos » a récemment lancé une pétition, afin de dénoncer le mauvais état de la RN2. Il souhaiterait savoir les mesures que le Gouvernement entend prendre pour sécuriser les routes nationales à proximité de la capitale, surtout dans la perspective de la création d'un nouveau terminal à l'aéroport Paris-Roissy Charles de Gaulle.

Texte de la réponse

Pour améliorer la desserte de l'aéroport Charles-de-Gaulle, l'État travaille à la réalisation d'un contournement de Roissy-Charles-de-Gaulle par l'Est, assurant la continuité de la Francilienne entre l'A1 et la RN 2. Le réaménagement de l'échangeur de Compans, la bretelle Paris vers Cergy de l'échangeur A1/RN 104 et l'accès Est à l'aéroport ont été réalisés. La poursuite de l'opération consiste aujourd'hui à réaliser l'élargissement à 2x2 voies entre l'autoroute A1 et l'accès Est à l'aéroport, à compléter l'échangeur A1/RN 104 et à créer un diffuseur au sud du Mesnil-Amelot. Les travaux avancent à bon rythme grâce à la mobilisation financière de l'État et des collectivités : 31,3 M€ de crédits, dont 11,3 M€ apportés par l'État, ont ainsi été attribués à l'opération cette année. La mise en service du contournement dans son intégralité est prévue en 2023. En Seine-et-Marne les zones d'accumulation d'accidents se concentrent principalement au droit de certaines agglomérations comme Melun, Meaux, Montereau ou Provins et sur certaines sections de l'autoroute A4, qui supporte essentiellement des échanges interurbains avec de nombreuses entrées/sorties, de la francilienne (RN 104) et de la RN 36. Dans le cadre de la démarche relative à la sécurité des usagers des routes existantes (SURE), les priorités d'intervention sur la RN 2 portent plutôt, au regard des enjeux de sécurité routière, sur les sections situées dans la région des Hauts-de-France, avec notamment des travaux sur la section entre Avesnes-sur-Helpe et Maubeuge (création de possibilité de récupération et traitement des obstacles latéraux) et la mise à jour du plan d'actions sur cette section, ainsi que la définition d'un plan d'actions qui sera lancée prochainement entre Nanteuil et Soissons. En matière d'entretien, la RN 2 en Île-de-France fait néanmoins l'objet de travaux d'entretien préventif des chaussées en 2018 sur 5 km notamment sur les communes de Mitry-Mory, de Rouvres/Eve et de Lagny-le-Sec. Quelques sections ont fait également l'objet de travaux curatifs à la suite des dégâts hivernaux.

Données clés

Auteur : [M. Rodrigue Kokouendo](#)

Circonscription : Seine-et-Marne (7^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 9677

Rubrique : Transports routiers

Ministère interrogé : [Transition écologique et solidaire](#)

Ministère attributaire : [Transports](#)

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [19 juin 2018](#), page 5275

Réponse publiée au JO le : [18 décembre 2018](#), page 11897